

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 MAI 2020 -

DÉCISION N° 20 - 04 - 028

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 avril 2020 s'est réuni le mardi 26 mai 2020 à partir de 15 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 1 : Le contrat relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement concernant le projet « NexSIS 18-112 ».

Actuellement, chaque SDIS possède son propre logiciel d'alerte rendant parfois complexes les interfaces avec les différents systèmes utilisés par les acteurs de la chaîne de secours.

C'est à ce titre et afin d'uniformiser et de mutualiser les divers systèmes existants que l'Etat a souhaité impulser un projet permettant de rendre interopérable l'ensemble des services de sécurité, de santé et de secours (SDIS, police, SAMU, gendarmerie...).

L'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a ainsi été créée et est désormais chargée de la mise en œuvre du projet d'unification des systèmes d'alertes.

Ce programme intitulé « NexSIS 18 – 112 » a ainsi un triple objectif :

1. **améliorer le service aux citoyens, aux services d'incendie et de secours et à ceux de la sécurité civile** pour faciliter l'accès aux secours, le traitement des appels d'urgence et la mobilisation des ressources qui permettent jour après jour de sauver des vies ;

2. **apporter une forte interopérabilité des services de sécurité, de santé et de secours** afin de permettre une gestion interdépartementale et inter-forces des opérations ;
3. **propulser l'ensemble des acteurs de la sécurité civile à l'ère digitale** en créant une plateforme numérique qui permette une collaboration et un échange de données facilités entre les SIS et les partenaires de la chaîne de secours ; et également d'intégrer l'innovation dans des cycles courts et peu coûteux.

Ce projet serait financé par l'agence du numérique de la sécurité civile. Les installations seraient ensuite mises à disposition des SDIS, moyennant une redevance annuelle. A noter que les SDIS n'aurait plus à financer leurs systèmes de traitement de l'alerte, ni leur maintenance.

Pour permettre le lancement de ce projet, l'agence du numérique sollicite chaque SDIS pour le versement d'une subvention d'équipement. Le montant versé sera ensuite déduit des redevances annuelles dues par les SDIS.

Dans ce cadre, le SDIS de la Loire pourrait s'engager à verser à l'ANSC une subvention d'investissement selon l'échéancier suivant :

- Juin 2020 : 635 000 €,
- Janvier 2021 : 635 000 €.

Pour rappel, le conseil d'administration a voté une autorisation de programme de 1 270 000 € sur deux exercices budgétaires.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le contrat relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement concernant le projet « NexSIS 18-112 » avec l'agence du numérique de la sécurité civile et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER